U.S. Customs and Border Protection

**SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'AUTORISATION DE VOYAGE (ESTA)**

Où que vous vous rendiez aux États-Unis,
ESTA est votre point de départ

# FICHE D'INFORMATION

**Tous les voyageurs bénéficiant du programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program ou VWP) sont tenus d'obtenir une autorisation de voyage via le système électronique d'autorisation de voyage (Electronic System for Travel Authorization ou ESTA) avant de se rendre aux États-Unis dans le cadre du VWP. L'ESTA est accessible en ligne à l'adresse *https://esta.cbp.dhs.gov* pour les citoyens et les ressortissants éligibles des pays signataires du VWP. Le programme d'exemption de visa (VWP) permet aux visiteurs des pays participants de se rendre aux États-Unis pour un séjour d'affaires ou de tourisme d'une durée maximale de 90 jours sans solliciter de visa. L'ESTA améliore la sécurité du VWP et a permis au gouvernement américain d'élargir l'adhésion au programme.**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'ESTA

**Qu'est-ce que le système électronique d'autorisation de voyage (ESTA)?**
L'ESTA, ou Electronic System for Travel Authorization, est un système automatisé servant à déterminer l'admissibilité des visiteurs à se rendre aux États-Unis dans le cadre du programme d'exemption de visa (VWP).

**Pourquoi une autorisation de voyage via l'ESTA est-elle obligatoire pour les voyageurs bénéficiant du programme d'exemption de visa (VWP)?**
En vertu de la législation américaine, le ministère américain de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security ou DHS) a été tenu de mettre en œuvre un système électronique d'autorisation de voyage et d'autres mesures visant à renforcer la sécurité du VWP. L'ESTA constitue une couche de sécurité supplémentaire qui permet au DHS de déterminer, avant le voyage, si une personne a le droit de se rendre aux États-Unis en vertu du VWP et si ce voyage présente un risque sur le plan du respect des lois ou de la sécurité.

**Qui doit présenter une demande ESTA?**
Tous les ressortissants ou citoyens de pays bénéficiaires du programme d'exemption de visa (VWP) qui souhaitent se rendre aux États-Unis par avion ou par bateau pour un séjour d'affaires ou de tourisme courte durée de 90 jours ou moins en vertu du VWP devront disposer d'une autorisation ESTA. Il convient de laisser un délai raisonnable entre les séjours pour confirmer que vous n'habitez pas aux États-Unis. Si un voyageur prévoit de faire escale aux États-Unis au cours d'un trajet vers un autre pays, il doit faire une demande d'autorisation via l'ESTA.

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ESTA?

**Comment déposer une demande d'autorisation de voyager aux États-Unis?**
Pour faire une demande d'autorisation ESTA, rendez-vous sur *https://esta.cbp.dhs.gov.*
Répondez à toutes les questions requises et soumettez votre demande d'autorisation de voyage.

**Puis-je déposer plusieurs demandes en même temps pour un groupe de voyageurs?**
Oui. Vous pouvez effectuer des demandes pour un groupe comptant jusqu'à 50 personnes en une seule fois. Pour soumettre une demande groupée, soumettez la demande initiale et avant de payer choisissez l'une des options suivantes : **«Ajouter une nouvelle demande»** ou **«Ajouter une demande non payée»**. Complétez ensuite les demandes pour chaque membre du groupe en saisissant les informations d'identité et en répondant à toutes les questions posées. Une fois que vous avez soumis l'ensemble du groupe, un numéro d'identification de groupe est créé et envoyé par courriel à l'adresse fournie. Vous aurez besoin du numéro d'identification du groupe pour accéder aux demandes du groupe, vérifier votre statut, consulter le reçu et/ou effectuer le paiement.

**Dois-je faire une demande ESTA au nom de mon enfant mineur?**
Oui, qu'ils soient accompagnés ou non, les enfants (quel que soit leur âge) qui sont ressortissants de pays bénéficiant de l'exemption de visa (VWP) doivent obligatoirement avoir leur propre autorisation ESTA avant de se rendre aux États-Unis.

**Quelles informations un voyageur doit-il fournir pour remplir le formulaire d'autorisation de voyage?**
Chaque demande doit contenir, en anglais, des informations d'identité, y compris le nom, la date de naissance et les renseignements concernant le passeport. Le demandeur doit également répondre à des questions d'admissibilité en vertu du programme d'exemption de visa (VWP) concernant les maladies contagieuses, les antécédents judiciaires pour certains crimes, les antécédents d'annulation de visa ou d'expulsion et d'autres questions. Dans une demande groupée, chaque voyageur est responsable de la véracité et de l'exactitude de sa propre demande. Le voyageur ou le demandeur devra également fournir des informations de carte de crédit pour payer les frais de demande afin de compléter la demande ESTA.

**Une autre personne peut-elle faire la demande pour moi si je n'ai pas accès à Internet?**
Oui, un ami, un parent, un professionnel du tourisme ou un tiers peut déposer une demande en votre nom. Un tiers peut aussi payer les frais de demande au nom du voyageur ou d'un groupe de voyageurs. Cependant, le voyageur est responsable de la véracité et de l'exactitude de tous les renseignements fournis en son nom.

**Combien de temps avant mon départ dois-je faire une demande d'autorisation de voyage?**
Les demandes peuvent être soumises à tout moment avant le voyage. Nous recommandons d'effectuer vos demandes d'autorisation de voyage le plus tôt possible, dès que vous envisagez de faire un séjour aux États-Unis, et au moins 72 heures avant le départ. Le DHS est conscient que tous les voyages ne sont pas planifiés à l'avance et traitera les demandes concernant des voyages de dernière minute ou d'urgence. Dans le cadre du programme d'exemption de visa (VWP), les voyageurs ne sont pas tenus de justifier le motif de leur séjour pour se rendre aux États-Unis avant de faire leur demande ESTA.

**Quel est le délai de traitement de ma demande?**
Dans la plupart des cas, une fois que la demande individuelle ou groupée a été correctement soumise en ligne, l'autorisation de voyage vous est indiquée quasi immédiatement sur le site Internet de l'ESTA. Vous ne recevrez pas de confirmation par email. Le statut de la demande doit être vérifié sur le site Internet.

**Quels types de réponses puis-je recevoir?**
*Autorisation approuvée:* le voyage est autorisé.
*Voyage non autorisé:* le voyageur doit obtenir un visa de non-immigrant auprès d'un consulat ou d'une ambassade des États-Unis avant de se rendre aux États-Unis.
*Autorisation en attente:* le voyageur devra consulter le site Internet de l'ESTA dans les 72 heures pour connaître l'évolution de son dossier et recevoir une réponse définitive. Dans la plupart des cas, cette réponse est communiquée en quelques minutes seulement.

**Que faire si l'une des demandes dans une demande groupée reçoit un statut «en attente»? Cela retardera-t-il le traitement des autres demandes du groupe?**
Non. Si une demande reçoit une réponse « en attente » dans une demande groupée, celle-ci ne retardera pas le traitement des autres demandes. Le reçu n'indiquera pas le montant total des frais tant que toutes les demandes n'affichent pas un statut approuvé ou refusé.

**Quelle est la durée de validité de mon autorisation de voyage?**
Les autorisations de voyage sont généralement valides pendant deux ans ou jusqu'à expiration du passeport si celui-ci expire avant deux ans. Un visiteur peut effectuer de multiples séjours aux États-Unis au cours de la période de validité sans avoir à demander de nouvelle autorisation ESTA.

**Quand dois-je faire une nouvelle demande ESTA?**
Une nouvelle autorisation ESTA est obligatoire si:
- Le voyageur se voit délivrer un nouveau passeport;
- Le voyageur change de nom;
- Le voyageur change de sexe;
- Le voyageur change de nationalité;
- Les antécédents du voyageur ont changé concernant les réponses «oui» ou «non» à l'une des questions posées dans le cadre de la demande ESTA; ou
- Si votre autorisation de voyage a expiré. Les approbations de l'ESTA sont généralement accordées pour une période de deux ans ou jusqu'à expiration du passeport du demandeur, si celle-ci intervient plus tôt. L'ESTA précise les dates de validité lors de l'approbation de la demande. Les voyageurs doivent effectuer une nouvelle demande ESTA lorsque l'autorisation

Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.cbp.gov/esta

ESTA Electronic System for Travel Authorization
U.S. Department of Homeland Security ®

U.S. Customs and Border Protection

**SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'AUTORISATION DE VOYAGE (ESTA)**

Où que vous vous rendiez aux États-Unis,
ESTA est votre point de départ

# FICHE D'INFORMATION

ESTA précédente ou le passeport arrive à expiration. Des frais correspondants seront facturés pour chaque nouvelle demande présentée.

**En cas d'approbation via l'ESTA, mon autorisation de voyage me garantit-elle mon admission aux États-Unis?**
Pas forcément. L'approbation autorise uniquement un voyageur à monter à bord d'un avion ou d'un bateau pour se rendre aux États-Unis sans visa. Dans tous les cas, les agents des douanes et de la protection des frontières (U.S. Customs and Border Protection) déterminent votre admissibilité à votre arrivée aux points d'entrée ou de prédédouanement.

**Les voyageurs bénéficiant du programme d'exemption de visa (VWP) doivent-ils présenter une version imprimée de leur autorisation ESTA à l'aéroport?**
Non. Le ministère américain de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security ou DHS) communique le statut ESTA d'un voyageur aux transporteurs. Le DHS recommande néanmoins aux voyageurs d'imprimer la réponse à la demande d'autorisation de voyage afin de pouvoir conserver la preuve du numéro de leur demande d'autorisation de voyage ESTA.

**J'ai oublié mon numéro de demande ESTA. Comment accéder au système pour mettre à jour mes informations ou vérifier le statut de ma demande?**
Si un voyageur perd, oublie, ou n'a pas accès à son numéro de demande ou son statut de voyage, il ou elle peut récupérer le numéro de la demande via le site Internet ESTA en indiquant le nom du demandeur, sa date de naissance, son numéro de passeport et le pays de délivrance du passeport.

**Que faire si je perds le numéro d'identification de groupe?**
Le système permet au demandeur de demander le numéro d'identification du groupe, qui est ensuite envoyé à l'adresse email saisie lors de la création du groupe.

**FRAIS LIÉS À L'ESTA**
**L'obtention de l'autorisation de voyage entraîne-t-elle des frais?**
Oui. Les frais s'élèvent à 14$. Les frais comprennent deux volets :
*Frais de traitement* – Toutes les personnes sollicitant une autorisation de voyage électronique doivent s'acquitter des frais de 4$ pour le traitement de leur demande.
*Frais d'autorisation* – Si votre demande est approuvée et vous recevez l'autorisation de vous rendre aux États-Unis dans le cadre du programme d'exemption de visa (VWP), des frais supplémentaires de 10$ seront facturés sur votre mode de paiement. Si votre autorisation de voyage électronique est refusée, vous ne serez facturé que pour le traitement de votre demande.
Le bureau américain des douanes et de la protection des frontières (CBP) n'est pas responsable des frais supplémentaires que peut vous facturer votre société de carte de crédit pour la transaction.

**Comment puis-je payer mon autorisation de voyage?**
Tous les paiements des demandes d'autorisation de voyage électroniques doivent s'effectuer par carte de crédit ou de débit ou par PayPal. Le système ESTA n'accepte actuellement que les cartes de crédit ou de débit suivantes: MasterCard, VISA, American Express, JCB Card, Diners Club et Discover. Une tierce partie, par exemple un ami, un parent ou un agent de voyage peut payer les frais associés pour une demande individuelle ou groupée. Il n'est pas impératif que le nom figurant sur la carte de crédit corresponde à celui du voyageur ou du groupe. Les demandes ne seront pas soumises pour traitement tant que les informations de paiement n'auront pas été reçues. Nous continuons d'étudier d'autres options de paiement à l'avenir.

**J'ai vu que d'autres sites Internet proposent de présenter la demande en mon nom. Cela me permettra-t-il de recevoir mon autorisation plus rapidement?**
Non. Vous ne recevrez pas votre approbation plus vite si vous faites appel à un service privé pour présenter votre demande d'autorisation de voyage via l'ESTA. Les sites Internet tiers qui fournissent des informations sur l'ESTA et soumettent des demandes ESTA pour les voyageurs bénéficiant du programme d'exemption de visa (VWP) ne sont pas approuvés par le DHS ou le gouvernement des États-Unis, et ne sont ni associés ni en aucune manière affiliés à ces derniers. Si le site Internet ne se termine pas par «.gov», il ne s'agit pas du site officiel de l'ESTA.

**La sécurité et la confidentialité de mes informations sont-elles assurées sur ce site Internet?**
Oui. Ce site Internet est exploité par le Gouvernement des États-Unis et fait appel à une technologie spéciale en vue de prévenir l'accès non autorisé aux informations que vous saisissez et consultez. Les informations fournies par ceux qui font une demande via le site Internet de l'ESTA sont soumises aux mêmes dispositions et contrôles stricts ayant été établis pour d'autres programmes d'évaluation du même ordre, conformément aux lois et règlementations américaines applicables, y compris, mais sans s'y limiter, le Federal Information Security Management Act. L'accès à ces informations est limité aux personnes habilitées à les connaître à titre professionnel.

**L'ESTA ET LE FORMULAIRE I-94W**
**En tant que voyageur bénéficiant du programme d'exemption de visa (VWP), ai-je besoin d'une autorisation ESTA pour entrer aux États-Unis via un poste-frontière terrestre?**
À l'heure actuelle, l'ESTA n'est pas exigé pour entrer aux États-Unis via un poste-frontière terrestre. Dans le cadre de la procédure d'admission lors de l'entrée par voie terrestre, vous devrez remplir le formulaire I-94W et vous acquitter des frais de 6$. Le bureau américain des douanes et de la protection des frontières (CBP) travaille actuellement à la modification de la règlementation en vue de mettre en place l'ESTA aux postes frontières terrestres à l'avenir.

**DEMANDES D'ESTA REFUSÉES**
**Que faire si ma demande d'autorisation de voyage est refusée?**
Si une demande d'autorisation de voyage est refusée et le passager souhaite poursuivre son projet de voyage aux États-Unis, il ou elle devra effectuer une demande de visa auprès d'un consulat ou d'une ambassade des États-Unis. Pour plus d'informations sur les procédures de demande de visa, veuillez consulter *www.travel.state.gov.*

**Que faire si un ou plusieurs voyageurs dans une demande groupée se voient refuser l'autorisation de voyage?**
La ou les demandes refusées n'auront pas d'incidence sur le statut des autres membres du groupe.

**J'ai un visa en cours de validité. Dois-je aussi faire une demande d'autorisation de voyage via l'ESTA?**
Non, les personnes qui détiennent un visa valide peuvent voyager aux États-Unis munies de ce visa aux fins énoncées lors de son émission. Les personnes voyageant avec des visas valides n'ont pas besoin de demander une autorisation ESTA.

**Puis-je refaire une demande en cas de refus?**
Vous pourrez faire une nouvelle demande si vos antécédents ont changé.

**EN BREF**
**Qui:** citoyens et ressortissants des pays bénéficiaires du programme d'exemption de visa (VWP)
**Quoi:** autorisation de voyage pour se rendre aux États-Unis dans le cadre du programme d'exemption de visa (VWP)
**Où:** *https://esta.cbp.dhs.gov*
**Combien:** 4$ de frais de traitement, 10$ de frais d'autorisation
**Pour plus d'informations:** *www.cbp.gov/esta*

Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.cbp.gov/esta

ESTA Electronic System for Travel Authorization
U.S. Department of Homeland Security

CBP Publication Number 0641-0717 ESTA factsheet redesign - French